



Organes juridiques

Chambre des recours pour les changements de clubs.....	2
Organe de surveillance de l'organisation juridique.....	2



Chambre des recours pour les changements de clubs

La Chambre des recours pour les changements de clubs se compose de quatre membres.

La Chambre des recours pour les changements de clubs est compétente de la procédure juridique lorsqu'un changement de club d'un joueur est effectué de manière illicite et qu'un recours contre la décision de la première instance (du juge unique compétent pour les changements de clubs contestés) ait été déposé. La Chambre des recours se compose du Président de la Chambre de recours et de quatre membres, qui sont élus par l'Assemblée générale à la majorité absolue.

Membres:

- Lerf Roger, Président
- Lafranchi Patrick, Membre
- Losinger Paolo, Membre
- Gärtl Martin, Membre

Organe de surveillance de l'organisation juridique

L'organe de surveillance de l'organisation juridique se compose de trois membres, qui sont élus par l'Assemblée générale pour une durée de mandat de quatre ans. Les membres ne sont pas autorisés à exercer une fonction auprès d'un membre de la fédération ou auprès de la SIHF. L'organe de surveillance de l'organisation juridique se constitue lui-même.

L'organe de surveillance de l'organisation juridique est l'organe, qui contrôle la juridiction. Les membres de la commission se réunissent afin de discuter des cas spécifiques.

Membres:

- Gurovits András, Président
- Blank Andreas, Membre
- Gut Eva, Membre